



## Réponse du Ministre de l'Economie, Monsieur Willy Borsus, sur les mesures inévitables pour les ASBL prises par le GW

Madame Maquet,

Par la présente, j'accuse bonne réception de votre e-mail de ce 6 novembre par lequel vous me transmettez le courrier signé par Madame Rose Marie Arredondas. J'y ai réservé ma meilleure attention.

Soyez assurée de toute ma compréhension face aux problèmes que vous rencontrez et de toute ma mobilisation afin de tenter d'aider, au mieux, les acteurs de notre région, encore plus particulièrement en cette période de grandes difficultés.

En tant que Ministre wallon de l'Economie, il m'appartient d'orienter mon action vers les acteurs économiques et commerciaux wallons, à savoir les Indépendants et les entreprises, même si je mesure bien entendu aussi toute l'importance de certaines ASBL, notamment leurs dimensions économiques et sociales.

De plus, la base légale sur laquelle reposent nos dispositifs de soutien – c'est-à-dire le décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises, en son article 3, §2, al.4 -, précise que les personnes morales de droit public et les associations sans but lucratifs ne sont pas visées par le bénéfice des incitants régionaux.

À cet égard, le Conseil d'Etat a rendu son avis quant à la possible extension des indemnités wallonnes à l'égard des ASBL. Celui-ci reconnaît que les outils wallons d'aide économique ne sont pas adaptés pour le secteur culturel et le secteur associatif.

Cela étant, conscient des difficultés que cette crise provoque pour toute une série d'acteurs associatifs comme vous, le Gouvernement de Wallonie explore toute piste praticable, d'un point de vue légal et juridique, afin de soutenir les ASBL notamment.

Une décision à cet égard devrait intervenir prochainement.

Tout en restant pleinement à votre écoute, je vous prie de croire, Madame Maquet, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



### Willy BORSUS

Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétence

place des Célestines 1 – 5000 Namur

Tél : +32 (0)81 32 17 13

[willy.borsus@gov.wallonie.be](mailto:willy.borsus@gov.wallonie.be)

[www.gouvernement.wallonie.be](http://www.gouvernement.wallonie.be)